

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 20 avril 2020*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2019**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2019;  
vu la décision du Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève du 30 mars 2020,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) un tableau de mouvements des fonds propres consolidés;
- d) un tableau des flux de trésorerie après répartition;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'exercice 2019.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels relatifs aux comptes de l'exercice 2019 du 28 février 2020 et
- le rapport de l'organe de révision du 28 février 2020.

L'année 2019 vient clôturer le contrat de prestations 2016-2019 excédentaire sur la période permettant aux HUG de conserver, sur les 4 exercices comptables, 17 300 710 francs bien qu'un recours de 1 468 739 francs aux exercices 2016 et 2017, ait été nécessaire pour présenter des comptes 2019 à l'équilibre.

Les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'exercice 2019 présentent les données financières suivantes :

### ***Bilan***

Le total du bilan est de 1 127 293 213 francs. Il augmente de 82 719 432 francs, principalement en raison de l'accroissement des liquidités pour 38 570 841 francs, des immobilisations corporelles pour 25 768 512 francs et des immobilisations financières affectées pour 27 303 792 francs.

### ***Part du résultat à conserver***

Le résultat comptable avant répartition est un déficit de 7 233 041 francs, dont des dépenses en lien avec des investissements financés par l'utilisation des réserves affectées, issues des contrats de prestations 2008-2011 et 2012-2015, pour 5 274 722 francs.

Le résultat comptable après répartition est un déficit de 6 743 461 francs, dont 5 274 722 francs seront imputés sur les réserves affectées, et 1 468 739 francs seront imputés sur le résultat cumulé du contrat de prestations en cours 2016-2019.

Les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75% en faveur des Hôpitaux universitaires de

Genève et de 25% en faveur de l'Etat de Genève. En vertu de cette clé de répartition, la part du résultat du contrat de prestations en cours à distribuer à l'Etat de Genève est de 5 766 903 francs, la part du résultat du contrat de prestations en cours à conserver par les Hôpitaux universitaires de Genève est de 17 300 710 francs.

Le contrat de prestations 2016-2019 (art. 15) prévoit que les HUG et l'Etat affectent chacun 5% du résultat cumulé 2016-2019 aux projets communs du réseau de soins. Cette part représente un montant de 2 306 360 francs pour les HUG et l'Etat. La part de l'Etat a été prélevée pour alimenter le fonds dédié à hauteur de 1 153 180 francs.

### ***Liquidités***

La variation nette des liquidités entre la fin de l'exercice 2018 et la fin de l'exercice 2019 est positive de 38 570 841 francs alors qu'elle était négative en 2018. Tout comme en 2018, le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est positif de 14 062 006 francs.

Compte tenu des investissements engagés, le besoin en trésorerie des activités d'investissement est négatif de 62 600 481 francs (- 50 404 921 francs en 2018). Il est couvert partiellement par des subventions perçues en 2019 au titre des crédits de renouvellement ou crédits d'ouvrage pour 25 040 226 francs, et par des contributions de tiers affectées pour 22 385 290 francs. Le besoin de trésorerie résiduel sur investissement est couvert par l'excédent de trésorerie issu des activités d'exploitation de l'année pour 14 062 006 francs, par l'utilisation de la trésorerie disponible en début d'exercice et par des contributions de tiers affectées. Les besoins de trésoreries d'exploitation ont été complétés par un emprunt à courts termes et intérêts négatifs, afin de pallier des délais d'encaissement plus longs.

### ***Capitaux propres***

Le total des fonds propres est de 315 047 672 francs et baisse de 6 743 459 francs par rapport à 2018. Cette variation est uniquement constituée de la variation de la part du résultat net 2019 à disposition des HUG à l'échéance du contrat de prestations, et ceci en lien avec le déficit net comptable après répartition de 6 743 459 francs.

### *Compte de fonctionnement*

Le compte de fonctionnement des états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'exercice 2019 présente les données financières suivantes :

- l'année 2019 est marquée par une décision du Tribunal Fédéral qui a conduit le Conseil d'Etat à verser une annuité 2016 et le rattrapage sur les années suivantes à tous les collaborateurs travaillant à l'Etat. La charge supplémentaire induite est de 40 911 652 francs pour les charges de personnel et de 3 337 962 francs pour les autres charges de fonctionnement au titre des intérêts moratoires. Ces charges sont intégralement compensées par une hausse de l'indemnité correspondante pour un montant total de 44 249 614 francs;
- hors effet de cette annuité extraordinaire, le total des produits est de 1 979 031 983 francs, en hausse de 40 722 819 francs par rapport à 2018. Cette variation se décompose en 5 éléments significatifs :
  - une évolution de l'indemnité de fonctionnement reçue de 30 020 282 francs, en lien notamment avec les besoins supplémentaires alloués dans le cadre de la planification sanitaire, l'impact de la révision de la LAMal pour les frontaliers, l'ouverture de l'unité médicalisée 5 à Curabilis, l'annuité complémentaire accordée en 2019 ou encore le crédit octroyé par la commission des finances du Grand Conseil, en lien avec l'introduction d'un nouveau mode de calcul des mécanismes salariaux. Ce montant a permis de renforcer les équipes médicales et soignantes des services pédiatriques;
  - une hausse des recettes médicales de 12 507 952 francs, générée principalement par l'activité ambulatoire, avec une croissance de 4,8%, tirant vers le haut les recettes des HUG. Les recettes hospitalières affichent une plus modeste croissance de 0,9% portée par la croissance des soins somatiques aigus de 2,3%;
  - une diminution des autres recettes d'exploitation de 10 778 877 francs, expliquée principalement par un ajustement exceptionnel de positions débiteurs prescrites enregistrées en 2018 (- 14,7 millions de francs), compensée partiellement par une dissolution de provision juridique suite à l'évolution positive d'un dossier (3 millions de francs); une augmentation de 2 863 828 francs sur les produits différés d'amortissement en lien avec les subventions obtenues au travers des projets de lois d'investissements. En raison du rythme d'amortissement la reprise de ces produits en 2019 fut supérieure à celle de 2018. En parallèle, un écart équivalent est

enregistré sur les comptes d'amortissements selon les normes REKOLE®;

- une augmentation de 1 160 542 francs pour les autres contributions et subventions.
- hors effet de l'annuité extraordinaire, le total des charges est de 1 985 775 444 francs, en hausse de 43 656 114 francs par rapport à 2018. Cette variation se décompose en 2 éléments significatifs :

- la hausse des charges de personnel de 20 799 736 francs. Cette variation s'explique principalement par des charges contraintes telles que les mécanismes salariaux (annuité, minorée par l'effet Noria et hausse des taux de cotisation à la caisse de pension) pour + 18,8 millions de francs, l'adaptation des ressources (+ 146 ETP) à la hausse d'activité des HUG dans des secteurs tels que les urgences gériatriques, la pédiatrie et les plateaux techniques d'imagerie médicale.

Les charges salariales se concentrent principalement sur les professions médicales (22,0%) et le personnel du domaine des soins (53,2%).

Il est à noter qu'en raison des modifications des conditions d'octroi de la rente-pont AVS, une diminution des demandes est observée en 2019. Les provisions prévues à cet effet ont été adaptées et revues à la baisse par rapport à l'ajustement passé en 2018.

- la hausse des autres charges d'exploitation de 22 856 378 francs. Ce dépassement est en partie lié à la hausse de l'activité ambulatoire dans les spécialités fortement consommatrices de médicaments (notamment en oncologie, neurologie et maladies infectieuses) (+ 7,7 millions de francs).

Les charges d'utilisation des immobilisations sont en nette augmentation de 7 992 803 francs, en raison principalement d'une part, du déclenchement des amortissements liés à des investissements mis en service financés par des projets de loi et d'autre part, de la mise au rébus d'équipements. Ce dépassement est partiellement compensé par un non consommé sur les amortissements de biens acquis par les HUG sans financement cantonal par des projets de loi et les investissements non activables.

Les frais informatiques augmentent également de 3 335 599 francs, liés aux redevances informatiques de plus en plus coûteuses et à l'externalisation de certaines prestations informatiques, ainsi que des

charges non budgétées, liées à des projets d'investissement en cours financés par les réserves affectées des précédents contrats de prestations.

Enfin, la progression des charges de matériel médical et médicaments de 8 991 039 francs, en lien avec la complexité de certains cas nécessitant des médicaments très onéreux, est compensée par des refacturations équivalentes comprises dans les recettes médicales.

Les autres charges sont conformes à 2018.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Rapport de l'organe de révision du 28 février 2020*

# Les Hôpitaux universitaires de Genève

Genève

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil d'administration

sur les comptes annuels 2019





# Rapport de l'organe de révision

## au Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève

### Genève

#### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Hôpitaux universitaires de Genève, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements, le tableau de mouvement des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### Responsabilité du Comité de direction et du Conseil d'administration

Selon la pratique en vigueur au sein des Hôpitaux universitaires de Genève, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, incombe au Comité de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates. Le Conseil d'administration est quant à lui responsable de l'adoption des comptes annuels.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et le Canton de Genève.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud

Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Nicolas Biderbost

Expert-réviseur

Genève, le 28 février 2020

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements, tableau de mouvement des fonds propres, tableau de flux de trésorerie et annexe)

## Etats financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2019

# Etats financiers

## Bilan après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	2019 CHF	2018 CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs circulants</b>			
Liquidités	1	75'485'386	36'914'545
Débiteurs - Patients et assurances	2	141'922'433	147'439'872
Autres débiteurs	3	11'189'042	11'203'153
Stocks et travaux en cours	4	127'813'618	129'943'854
<i>Stocks</i>		9'135'220	9'942'350
<i>Travaux en cours</i>		118'678'398	120'001'504
Comptes de régularisation	5	9'545'428	10'807'355
<b>Total des actifs circulants</b>		<b><u>365'955'907</u></b>	<b><u>336'308'779</u></b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations financières affectées	7	156'885'060	129'581'268
Immobilisations corporelles	6	604'452'246	578'683'734
<i>Terrains d'exploitation</i>		148'071'250	148'071'250
<i>Immeubles et installations fixes</i>		81'466'422	85'242'026
<i>Equipements et installations</i>		130'452'650	121'225'696
<i>Immobilisations en cours</i>		27'161'636	15'743'028
<i>Immobilisations affectées</i>		217'300'288	208'401'734
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>761'337'306</u></b>	<b><u>708'265'002</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>1'127'293'213</u></b>	<b><u>1'044'573'781</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Capitaux étrangers</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes pour achat de biens et services		94'389'268	96'240'486
Autres créanciers	8	165'688'725	136'438'780
Dettes portant intérêts	9	31'016'200	316'200
Part du résultat à distribuer	16	4'613'723	0
Comptes de régularisation	10	4'340'768	4'212'728
Provisions	11	43'815'771	52'146'351
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b><u>343'864'455</u></b>	<b><u>289'354'545</u></b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Dettes portant intérêts	12	95'123'600	86'139'800
Autres dettes à long terme	13	139'475'932	131'939'938
Part du résultat à distribuer	16	0	6'256'483
Provisions	11	10'873'100	13'817'350
Fonds de tiers affectés	14	222'908'454	195'274'534
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b><u>468'381'086</u></b>	<b><u>433'428'105</u></b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b><u>812'245'541</u></b>	<b><u>722'782'650</u></b>
<b>Capitaux propres</b>			
Réserve affectée	15	78'479'678	79'609'000
Réserve à affecter	17	20'706'677	20'706'677
Part du résultat à conserver	16	12'025'990	17'640'127
Dons & Legs	17	29'934'550	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	17	133'120'000	133'120'000
Apports provenant de fusions	17	40'780'777	40'780'777
<b>Total des capitaux propres</b>		<b><u>315'047'672</u></b>	<b><u>321'791'131</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>1'127'293'213</u></b>	<b><u>1'044'573'781</u></b>

## Etats financiers

### Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
<b>PRODUITS</b>				
<b>Recettes médicales</b>				
Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients	18	567'833'337	577'941'000	575'565'322
Prestations unitaires médicales	19	116'330'462	113'894'000	111'073'902
Autres prestations unitaires hospitalières	20	281'051'571	260'278'000	266'068'194
		<b>965'215'370</b>	<b>952'113'000</b>	<b>952'707'418</b>
<b>Autres recettes</b>				
Autres produits de prestations aux patients	21	5'125'263	4'787'000	4'956'840
Produits financiers	22	8'279'302	8'379'000	8'449'379
Produits de prestations au personnel et à des tiers	23	47'081'570	42'537'000	57'858'793
		<b>60'486'135</b>	<b>55'703'000</b>	<b>71'265'012</b>
<b>Contributions et subventions</b>				
Indemnité de fonctionnement reçue	24	911'696'452	912'266'958	881'272'136
Indemnité complémentaire	24	49'198'706	0	0
Part du résultat à distribuer	24	489'580	0	893'614
Produits différés de subventions d'investissement		28'692'777	22'020'000	25'828'949
Autres subventions et dotations internes	25	839'548	0	546'266
Contributions de corporations, de fondations et de privés	26	6'478'539	3'502'000	5'761'835
Subventions fédérales		184'490	0	33'934
		<b>997'580'092</b>	<b>937'788'958</b>	<b>914'336'734</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2'023'281'597</b>	<b>1'945'604'958</b>	<b>1'938'309'164</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Charges salariales	27	1'240'862'449	1'198'739'000	1'183'969'500
Charges sociales		283'247'125	275'541'958	277'831'028
Charges honoraires de médecins (assuj. aux ch. soc.)		47'063'512	41'295'000	48'839'255
Autres charges de personnel		11'080'870	9'536'000	9'902'785
		<b>1'582'253'956</b>	<b>1'525'111'958</b>	<b>1'520'542'568</b>
<b>Charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation</b>				
Matériel médical d'exploitation	28	210'159'121	195'989'000	201'168'082
Charges de produits alimentaires		22'737'196	22'984'000	23'083'050
Charges de ménage		15'766'921	15'766'921	15'550'959
Entretien et réparations	29	28'846'714	28'772'000	28'133'549
Charges d'utilisation des immobilisations	30	26'589'252	26'822'000	22'300'392
Amortissements		41'980'806	36'862'000	38'276'864
Charges d'énergie et eau		17'764'748	18'500'000	17'489'219
Charges financières	31	4'642'142	1'384'000	1'321'712
Charges de l'administration et de l'informatique		33'417'625	28'604'000	30'082'026
Autres charges liées aux patients	32	12'031'707	9'140'000	11'424'333
Autres charges non liées aux patients	33	33'834'870	36'276'000	32'746'576
		<b>447'771'102</b>	<b>420'493'000</b>	<b>421'576'762</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2'030'025'058</b>	<b>1'945'604'958</b>	<b>1'942'119'330</b>
<b>Résultat de fonctionnement après répartition</b>	16	<b>-6'743'461</b>	<b>0</b>	<b>-3'810'166</b>

## Etats financiers

### Comptes d'investissements au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
<b>Produits d'investissements</b>				
Lois d'investissements	40	33'983'342	53'778'960	15'900'021
Autres produits		<u>23'106'893</u>		<u>17'207'597</u>
		<b><u>57'090'235</u></b>	<b><u>53'778'960</u></b>	<b><u>33'107'618</u></b>
<b>Dépenses d'investissements</b>				
Salaires et charges salariales		2'068'830		1'210'515
Gros-œuvre		1'834'884		4'186'974
Second-œuvre		16'962'297		11'085'583
Acquisitions d'équipements		29'481'350		16'354'037
Honoraires et mandats		<u>3'307'524</u>		<u>1'544'567</u>
		<b><u>53'654'885</u></b>		<b><u>34'381'676</u></b>
<b>Résultat des investissements annuels</b>		<b><u>3'435'350</u></b>		<b><u>-1'274'058</u></b>
<b>Projets et travaux en cours</b>				
Report de l'exercice précédent au 1.1.		-2'917'905		-1'643'847
Reporté à l'exercice suivant au 31.12.		517'445		-2'917'905

Une synthèse des lois d'investissement concernées se trouve à la note n° 40.

## Etats financiers

### Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Solde au 01.01.2018	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Résultat à distribuer	Attribution aux réserves	Solde au 31.12.2018
Réserve affectée	79'609'223	-223	0	0	0	79'609'000
Réserve à affecter	20'706'454	0	0	0	223	20'706'677
Part du résultat à conserver	21'450'293	0	-4'703'780	893'614	0	17'640'127
Dons & Legs	29'934'550	0	0	0	0	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	133'120'000	0	0	0	0	133'120'000
Apport provenant de fusions	40'780'777	0	0	0	0	40'780'777
<b>Total des fonds propres</b>	<b>325'601'297</b>	<b>-223</b>	<b>-4'703'780</b>	<b>893'614</b>	<b>223</b>	<b>321'791'131</b>

  

	Solde au 01.01.2019	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Résultat à distribuer	Attribution aux réserves	Solde au 31.12.2019
Réserve affectée	79'609'000	-1'129'322	0	0	0	78'479'678
Réserve à affecter	20'706'677	0	0	0	0	20'706'677
Part du résultat à conserver	17'640'127	1'129'322	-7'233'041	489'580	0	12'025'990
Dons & Legs	29'934'550	0	0	0	0	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	133'120'000	0	0	0	0	133'120'000
Apport provenant de fusions	40'780'777	0	0	0	0	40'780'777
<b>Total des fonds propres</b>	<b>321'791'131</b>	<b>0</b>	<b>-7'233'041</b>	<b>489'580</b>	<b>0</b>	<b>315'047'672</b>

## Etats financiers

### Tableau de flux de trésorerie après répartition

	COMPTES 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Autofinancement</b>		
Part de résultat à conserver	-6'743'461	-3'810'166
Amortissements	4'198'806	38'276'864
Dotation à provision	1'771'064	12'804'818
Dissolution de provision	-4'088'329	-6'561'009
Autres revenus non monétaires	-28'755'993	-35'223'224
<b>Variation des éléments d'exploitation</b>		
Variation des avoirs et engagements	8'507'951	5'924'734
Variation des transitoires	<u>1'389'968</u>	<u>106'722</u>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b><u>14'062'006</u></b>	<b><u>11'518'741</u></b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-5'750'143	-38'247'534
Acquisitions d'immobilisations affectées	-5'100'338	-12'157'387
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements</b>	<b><u>-62'600'481</u></b>	<b><u>-50'404'921</u></b>
<b>Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)</b>	<b><u>-48'538'475</u></b>	<b><u>-38'886'180</u></b>
<b>Activités de financement</b>		
Subventions d'investissements reçues	25'040'226	11'928'246
Augmentation des dettes bancaires	40'000'000	0
Remboursement des dettes bancaires	-3'162'200	-1'897'200
Variation des fonds de tiers affectés	22'385'290	3'352'089
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b><u>87'109'316</u></b>	<b><u>13'383'135</u></b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b><u>38'570'841</u></b>	<b><u>-25'503'045</u></b>
Disponibilités au début de l'exercice	36'914'545	62'417'590
<b>Disponibilités à la fin de l'exercice</b>	<b><u>75'485'386</u></b>	<b><u>36'914'545</u></b>



## Etats financiers

### Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

#### Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :

Les hôpitaux universitaires de Genève  
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4  
1205 Genève

#### Principales méthodes comptables

##### a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions inter-cantoniales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

##### b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante

##### c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de l'exercice

#### **d) Liquidités, dettes bancaires**

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

#### **e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs**

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur.

#### **f) Stocks**

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

#### **g) Produits**

##### **g.1) Recettes de facturation**

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

##### **g.2) Travaux en cours**

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

#### **g.3) Subventions**

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 34.

#### **g.4) Activités pour compte de tiers**

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

#### **h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)**

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

#### **i) Immobilisations corporelles**

##### **i.1) Immeubles et terrains**

Les immeubles affectés à l'exploitation propriété de l'Etat de Genève ne sont pas valorisés au bilan des HUG et, pour l'instant, les amortissements imputés au compte de fonctionnement correspondent uniquement aux équipements. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs.

##### **i.2) Equipements / installations / mobiliers**

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DSES, voir note n°40.

### i.3) Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentant les règlements partiels effectués par l'entité à des tiers pour la réalisation d'immobilisations. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours.

L'activation définitive de ces chantiers en cours intervient lorsque l'actif est mis en service.

### j) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

### k) Immobilisations corporelles et financières affectées

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

### l) Dettes pour achat de biens et services / autres créanciers

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Ces postes du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

### m) Emprunts et autres dettes à long terme

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Dettes à court terme ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

### n) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

### o) Pensions et prestations de retraite

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 39).

Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

**p) Fonds de tiers affectés**

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

**q) Capital propre**

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

**r) Actifs et passifs éventuels**

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités aux notes n°37 et 38.

**s) Impôts**

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

**t) Risque de crédit**

Le risque de crédit prévu dans la norme IPSAS 30 « Instruments financiers : Informations à fournir » est traité dans la note n°36 pour la partie financière. En ce qui concerne le risque débiteur, l'institution n'a pas d'exposition significative par rapport à un débiteur patient particulier. En ce qui concerne les débiteurs assurances, le risque serait lié à un défaut éventuel de paiement de l'un ou l'autre des acteurs majeurs du domaine des assurances suisses.

**u) Système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

Dans sa séance du 11 février 2020 le comité de direction a notamment approuvé le système de contrôle interne, mis à jour en 2019, pour les processus paie, budget, débiteurs, créiteurs, trésorerie, immobilisations, clôture des comptes, stocks, dons et legs, admission facturation, achats, investissements et systèmes d'information, et a été transmis au conseil d'administration pour information

**v) Plan comptable H+REKOLE®**

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

**w) Présentation des informations chiffrées**

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peuvent ainsi présenter des écarts minimes.

# Etats financiers

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2019

### 1. Liquidités

	2019 CHF	2018 CHF
Caisses	821'241	718'328
La Poste	4'522'180	1'719'711
Banques / comptes courants / dépôts à vue	70'141'965	34'476'506
	<u>75'485'386</u>	<u>36'914'545</u>

### 2. Débiteurs patients / assurances

	2019			2018		
	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF
Débiteurs patients suisses	29'562'325	19'729'417	9'832'908	28'579'890	20'794'362	7'785'528
Débiteurs patients étrangers	12'161'001	8'929'270	3'231'731	10'798'953	8'738'481	2'060'472
Débiteurs assurances suisses	182'368'631	64'111'449	118'257'182	183'525'176	56'272'449	127'252'727
Débiteurs assurances étrangères	7'478'352	1'596'921	5'881'431	6'554'587	2'563'155	3'991'432
Débiteurs cantons	6'064'922	1'345'741	4'719'181	7'639'307	1'289'594	6'349'713
	<u>237'635'231</u>	<u>95'712'798</u>	<u>141'922'433</u>	<u>237'097'913</u>	<u>89'658'041</u>	<u>147'439'872</u>

### Balance âgée

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Débiteurs assurances et cantons	69'602'204	38'744'335	15'936'657	4'198'183	376'415	128'857'794
Débiteurs patients	6'001'134	4'887'018	1'645'051	582'569	-51'133	13'064'639
<b>Total</b>	<u>75'603'338</u>	<u>43'631'353</u>	<u>17'581'708</u>	<u>4'780'752</u>	<u>325'283</u>	<u>141'922'433</u>

Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture, cela signifie que les débiteurs apparaissent au bilan à un montant considéré comme la juste valeur.

### 3. Autres débiteurs

	2019 CHF	2018 CHF
Impôt anticipé à récupérer	265'672	453'236
Facturation aux tiers	9'742'840	9'941'172
Débiteurs divers	1'180'530	808'745
<b>Total Autres débiteurs</b>	<b><u>11'189'042</u></b>	<b><u>11'203'153</u></b>

### 4. Stocks et travaux en cours

	2019 CHF	2018 CHF
Stocks	9'135'220	9'942'350
Travaux en cours	118'678'398	120'001'504
	<b><u>127'813'618</u></b>	<b><u>129'943'854</u></b>

#### Stocks

Les variations de la provision pour dépréciation d'actifs se présentent comme suit :

	Provision sur stocks 2019 CHF	Provision sur stocks 2018 CHF
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>1'754'532</b>	<b>1'779'372</b>
Constitution de provision durant l'exercice	0	0
Utilisation de provision durant l'exercice	0	0
Dissolution de provision durant l'exercice	-142'435	-24'840
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b><u>1'612'097</u></b>	<b><u>1'754'532</u></b>

#### Travaux en cours

Le poste « Travaux en cours » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées.

## 5. Comptes de régularisation

	2019 CHF	2018 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	3'612'481	3'473'685
Assurance responsabilité civile	0	22'307
Autres actifs transitoires	<u>5'932'947</u>	<u>7'311'363</u>
	<b><u>9'545'428</u></b>	<b><u>10'807'355</u></b>

## 6. Immobilisations corporelles

### 6a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains d'exploitation CHF	Immeubles et installations fixes CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2018	148'071'250	105'470'363	307'567'743	83'838'200	111'689'246	11'854'198	768'491'000
Transferts internes	0	-1'111'029	0	1'111'029	0	0	0
Acquisitions	0	5'143'323	13'135'780	62'167'06	4744'482	13'636'244	38'247'535
Mises en service	0	8'285'886	96'929	1'351'108	13'491	-9'747'414	0
Sorties - Mises au rebut	0	-999'660	-52'421'296	-3'264'821	-457'154'17	0	-102'401'194
Solde au 31.12.2018	<u>148'071'250</u>	<u>112'159'883</u>	<u>268'379'156</u>	<u>89'252'222</u>	<u>70'731'802</u>	<u>157'43'028</u>	<u>704'337'341</u>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2018	0	-22'949'002	-21'096'082	-63'695'632	-101'17'450	0	-399'322'966
Transferts internes	0	-788'753	0	788'753	0	0	0
Amortissements	0	-4'179'762	-20'999'406	-6'545'032	-5'409'369	0	-37'133'569
Sorties	0	999'660	52'421'296	3'264'821	457'154'17	0	102'401'195
Solde au 31.12.2018	<u>0</u>	<u>-26'917'857</u>	<u>-17'953'892</u>	<u>-66'187'090</u>	<u>-61'411'402</u>	<u>0</u>	<u>-334'055'341</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2018</b>	<b><u>148'071'250</u></b>	<b><u>85'242'026</u></b>	<b><u>88'840'164</u></b>	<b><u>23'065'132</u></b>	<b><u>9'320'400</u></b>	<b><u>157'43'028</u></b>	<b><u>370'282'000</u></b>
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2019	148'071'250	112'159'883	268'379'156	89'252'222	70'731'802	157'43'028	704'337'341
Acquisitions	0	0	24'436'006	4'621'083	10'681'716	17'761'338	57'500'143
Mises en service	0	527'131	60'334	4'653'999	1'101'266	-6'342'730	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-19'624'268	-1'058'885	-464'392	0	-21'147'545
Solde au 31.12.2019	<u>148'071'250</u>	<u>112'687'014</u>	<u>27'325'128</u>	<u>97'468'419</u>	<u>82'050'392</u>	<u>27'161'636</u>	<u>740'689'939</u>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2019	0	-26'917'857	-17'953'892	-66'187'090	-61'411'402	0	-334'055'341
Amortissements	0	-4'302'735	-25'183'958	-6'876'644	-4'266'848	0	-40'630'185
Sorties - Mises au rebut	0	0	19'624'268	1'058'885	464'392	0	21'147'545
Solde au 31.12.2019	<u>0</u>	<u>-31'220'592</u>	<u>-18'509'862</u>	<u>-72'004'849</u>	<u>-65'213'858</u>	<u>0</u>	<u>-353'537'981</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2019</b>	<b><u>148'071'250</u></b>	<b><u>81'466'422</u></b>	<b><u>88'152'546</u></b>	<b><u>25'463'570</u></b>	<b><u>16'836'534</u></b>	<b><u>27'161'636</u></b>	<b><u>387'151'958</u></b>

Pour l'activation des équipements financés par des lois d'investissement voir note n°13.

## 6b. Durées d'utilité des équipements:

Immeubles et installations fixes  
Equipements biomédicaux  
Equipements autres et mobilier  
Equipements informatiques

## Durées d'utilité

20 à 33 1/3 ans  
5 à 10 ans  
5 à 10 ans  
4 ans

## 6c. Immobilisations affectées

	En cours CHF	Terminés CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2018	4'597'658	215'014'138	219'611'796
Acquisitions	7'401'505	4'755'882	12'157'387
Mises en service	-4'161'477	4'161'477	0
Réévaluation	0	385'818	385'818
Mises au rebut	0	-20'916	-20'916
Solde au 31.12.2018	<b>7'837'686</b>	<b>224'296'399</b>	<b>232'134'085</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2018	0	-22'520'072	-22'520'072
Amortissements	0	-1'233'195	-1'233'195
Mises au rebut	0	20'916	20'916
Solde au 31.12.2018	0	<b>-23'732'351</b>	<b>-23'732'351</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2018</b>	<b>7'837'686</b>	<b>200'564'048</b>	<b>208'401'734</b>
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2019	7'837'686	224'296'399	232'134'085
Acquisitions	1'241'380	3'858'958	5'100'338
Mises en service	0	0	0
Réévaluation	0	5'248'630	5'248'630
Mises au rebut	0	0	0
Solde au 31.12.2019	<b>9'079'066</b>	<b>233'403'987</b>	<b>242'483'053</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2019	0	-23'732'351	-23'732'351
Amortissements	0	-1'450'414	-1'450'414
Mises au rebut	0	0	0
Solde au 31.12.2019	0	<b>-25'182'765</b>	<b>-25'182'765</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2019</b>	<b>9'079'066</b>	<b>208'221'222</b>	<b>217'300'288</b>



Les réévaluations des immeubles sont prises en compte sur la base d'une expertise immobilière réalisée chaque année par un prestataire indépendant. Les valeurs 2019 ont été ajustées selon l'expertise réalisée en décembre 2019.

La méthode d'évaluation retenue est celle de la valeur vénale préconisée par Swiss GAAP RPC26

#### 6d. Contrats de location-financement (leasing)

Il n'y a pas de contrat de location-financement en cours pendant l'exercice sous rubrique.

#### 6e. Valeur d'assurance des immobilisations

	2019 CHF	2018 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	2'643'298'070	2'643'298'070
Valeur d'assurance des équipements	570'547'725	564'773'725
	<b><u>3'213'845'795</u></b>	<b><u>3'208'071'795</u></b>

#### 7. Immobilisations financières affectées

	2019 CHF	2018 CHF
Immobilisations financières affectées	156'885'060	129'581'268
	<b><u>156'885'060</u></b>	<b><u>129'581'268</u></b>

#### 8. Autres créanciers

	2019 CHF	2018 CHF
Etat de Genève	23'293'895	6'878'526
Créanciers liés aux charges sociales	20'172'115	19'207'575
Honoraires à verser	9'841'151	9'681'543
Paiements de tiers et dépôts patients	3'972'355	2'846'936
Indemnités diverses du personnel	4'151'169	5'153'105
Assurances accidents	1'057'284	476'710
Créanciers responsabilité causale	909'873	1'014'628
Fonds reçus pour compte de tiers	58'050'695	49'983'919
Fonds de services	9'404'757	9'396'788
Fonds de péréquation	8'871'416	9'291'050
Créanciers divers	25'964'015	22'508'000
	<b><u>165'688'725</u></b>	<b><u>136'438'780</u></b>

La part court terme des emprunts long terme est classée dans le poste « Dettes portant intérêts » en 2019, voir note n°9. Les chiffres 2018 ont été retraités en conséquence.

### Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

### Indemnités diverses du personnel

Ce poste comprend les indemnités variables et les notes de frais.

### Assurances accidents

Le solde sur les primes assurances accidents 2019 reste en attente des décomptes définitifs des compagnies d'assurance.

### Fonds reçus pour compte de tiers

	2019 CHF	2018 CHF
Recherches diverses et congrès	34'091'232	34'072'234
Projets Vaud-Genève	0	26749
Projets recherche et développement financés par le fonds de péréquation	5'178'966	3'915'566
Etudes cliniques	10'981'259	10'586'188
Divers	7'799'238	1'383'182
	<u>58'050'695</u>	<u>49'983'919</u>

### Fonds de service

Une partie des honoraires provenant de l'exercice de l'activité privée est prélevée pour financer des fonds de service dans les départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

### Fonds de péréquation

Sous cette rubrique sont regroupés les fonds « Recherche et développement » et « Aide au développement ». Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Leur variation durant l'exercice 2019 se présente comme suit :

	Fonds "Recherche et développement" CHF	Fonds "Aide au développement" CHF	Total CHF
<b>Disponible au 01.01.2019</b>	<b>8'143'684</b>	<b>1'147'366</b>	<b>9'291'050</b>
Attributions 2019	1'778'585	444'614	2'223'199
Utilisations 2019	-1'832'229	-810'604	-2'642'833
<b>Disponible au 31.12.2019</b>	<b>8'090'040</b>	<b>781'376</b>	<b>8'871'416</b>

### Créanciers divers

Ce poste intègre en 2019 les positions créditrices des débiteurs.

### 9. Dettes portant intérêts à court terme

	2019 CHF	2018 CHF
Banque Cantonale de Genève	21'016'200	316'200
Banque J. Safra Sarasin	<u>10'000'000</u>	0
	<u>31'016'200</u>	<u>316'200</u>

La part court terme des emprunts long terme est classée dans le poste « Dettes portant intérêts » en 2019. Les chiffres 2018 ont été retraités en conséquence.

### 10. Comptes de régularisation passifs

	2019 CHF	2018 CHF
Créanciers à payer	3'105'886	2'702'473
Charges de personnel à payer	99'002	113'909
Heures supplémentaires à payer	258'843	158'888
Autres passifs transitoires	<u>877'037</u>	<u>1'237'458</u>
	<u>4'340'768</u>	<u>4'212'728</u>

#### Heures supplémentaires à payer

Ce montant correspond aux heures supplémentaires dues aux médecins internes et chefs de cliniques sans FMH.

## 11. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour le personnel CHF	Provisions pour litiges en cours CHF	Autres provisions CHF	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2018</b>	<b>33'881'271</b>	<b>24'072'105</b>	<b>1'980'000</b>	<b>59'933'376</b>
Provisions créées durant l'exercice	1'065'418	2'639'400	9'100'000	12'804'818
Utilisations durant l'exercice	0	-238'324	0	-238'324
Dissolution durant l'exercice	0	-6'536'169	0	-6'536'169
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>34'946'689</b>	<b>19'937'012</b>	<b>11'080'000</b>	<b>65'963'701</b>
Dont :				
Part à court terme 2018	34'946'689	6'119'662	11'080'000	52'146'351
Part à long terme 2018	0	13'817'350	0	13'817'350
<b>Total 2018</b>	<b>34'946'689</b>	<b>19'937'012</b>	<b>11'080'000</b>	<b>65'963'701</b>
<b>Solde au 01.01.2019</b>	<b>34'946'689</b>	<b>19'937'012</b>	<b>11'080'000</b>	<b>65'963'701</b>
Provisions créées durant l'exercice	722'016	1'049'048	0	1'771'064
Utilisations durant l'exercice	0	0	-9'100'000	-9'100'000
Dissolution durant l'exercice	0	-3'945'894	0	-3'945'894
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>35'668'705</b>	<b>17'040'166</b>	<b>1'980'000</b>	<b>54'688'871</b>
Dont :				
Part à court terme 2019	35'668'705	6'167'066	1'980'000	43'815'771
Part à long terme 2019	0	10'873'100	0	10'873'100
<b>Total 2019</b>	<b>35'668'705</b>	<b>17'040'166</b>	<b>1'980'000</b>	<b>54'688'871</b>

### Provisions pour le personnel

Les provisions pour le personnel regroupent la provision pour vacances, qui est calculée par les ressources humaines sur la base des vacances non prises des collaborateurs, ainsi que l'engagement relatif aux heures supplémentaires récupérables en temps, en plus des heures supplémentaires récupérables en argent, ce poste intègre également la récupération en temps des jours fériés non pris sur 2019.

### Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours.

## 12. Dettes portant intérêts à long terme

	2019 CHF	2018 CHF
Banque Cantonale de Genève	65'123'600	86'139'800
Banque J. Safra Sarasin	20'000'000	0
ASMAC Fondations pour indépendants	10'000'000	0
	<b><u>95'123'600</u></b>	<b><u>86'139'800</u></b>

Des cédulas hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2019 CHF	2018 CHF
Banque Cantonale de Genève	35'751'000	35'751'000
ASMAC Fondations pour indépendants	10'000'000	0
	<b><u>45'751'000</u></b>	<b><u>35'751'000</u></b>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2021 CHF	2022-2024 CHF	> 2024 CHF	Total CHF
Banque Cantonale de Genève	7'602'600	11'031'000	46'490'000	65'123'600
Banque J. Safra Sarasin	20'000'000	0	0	20'000'000
ASMAC Fondations pour indépendants	0	0	10'000'000	10'000'000
	<b><u>27'602'600</u></b>	<b><u>11'031'000</u></b>	<b><u>56'490'000</u></b>	<b><u>95'123'600</u></b>

### 13. Autres dettes à long terme

	2019 CHF	2018 CHF
Subventions d'investissement obtenues	101'431'429	96'140'864
Subventions fédérales obtenues	285'532	298'750
CPEG	37'758'971	35'500'324
	<b>139'475'932</b>	<b>131'939'938</b>

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a).

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée, les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

### 14. Fonds de tiers affectés

	2019 CHF	2018 CHF
FADS avec comité de gestion	16'113'912	15'635'946
FADS sans comité de gestion	26'686'930	24'622'055
Fonds de renouvellement équipements	6'039'217	6'081'233
Fonds de projets communs au réseau de soins	4'024'654	3'893'625
Dons affectés	170'043'741	145'041'675
	<b>222'908'454</b>	<b>195'274'534</b>

La variation des fonds de tiers affectés se présente comme suit :

	FADS avec comité de gestion	FADS sans comité de gestion	Fonds de renouvellement équipements	Fonds de projets communs réseau de soins	Dons affectés	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2019</b>	<b>15'635'946</b>	<b>24'622'055</b>	<b>6'081'233</b>	<b>3'893'625</b>	<b>145'041'675</b>	<b>195'274'534</b>
Dons et Legs avec affectation reçus	213'038	9'484'145	0	1'153'180	16'460'706	27'311'969
Attribution de subsides	-1'007'654	-10'264'841	-42'016	-10'222'151	-4'504'797	-16'941'459
Restitution de subsides	-980	88'649	0	0	0	87'669
Variation placements mobiliers	1'273'562	2'469'827	0	0	301'7318	6'760'707
Variation placements immobiliers	0	232'095	0	0	4'935'209	5'167'304
Variation réévaluation immeubles	0	55'000	0	0	5'193'630	5'248'630
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>16'113'912</b>	<b>26'686'930</b>	<b>6'039'217</b>	<b>4'024'654</b>	<b>170'043'741</b>	<b>222'908'454</b>

### 15. Réserve affectée

	Montant affecté 01.01.19 CHF	Dépenses au 01.01.19 CHF	Solde CHF
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)	9'100'000	0	9'100'000
Datacenter salle 1 - projet EDEN	4'000'000	0	4'000'000
Extension des blocs centraux - projet EXTOP	17'500'000	0	17'500'000
Investissements de renouvellement des équipements	7'700'000	0	7'700'000
Investissements de renouvellement du SI	26'600'000	866'331	25'733'669
Equipements agrandissement des urgences adultes	8'000'000	0	8'000'000
Reverso - Aménagement nouveaux locaux DSI	1'400'000	262'991	1'137'009
Soins palliatifs de Jolimont	609'000	0	609'000
Changement de réseau GSM	4'700'000	0	4'700'000
	<b>79'609'000</b>	<b>1'129'322</b>	<b>78'479'678</b>

### 16. Répartition du résultat de fonctionnement

Le contrat de prestations 2016-2019 entre la République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la politique de l'Etat en matière de thésauroisation des subventions (adoption de la directive transversale) du 28 janvier 2009 s'applique de façon générale au résultat de l'exercice, le résultat annuel de fonctionnement des HUG au 31 décembre 2019 d'un montant de CHF (7'233'041) a été réparti de la manière suivante :

	2016-2018	2019	Transferts aux réserves affectées	Cumulé au 31.12.2019
<b>Capitaux étrangers CT</b>				
Part du résultat HUG à distribuer à l'Etat - Plan 16-19	6'256'483	-489'580	0	5'766'903
Affectation de la part Etat au fonds de réseau de soins - Plan 16-19	0	-1'153'180	0	-1'153'180
Montant à rembourser à l'Etat	6'256'483	-1'642'760	0	4'613'723
<b>Capitaux propres</b>				
Part du résultat à conserver aux - Plan 16-19	18'769'449	-1'468'739	0	17'300'710
Part du résultat à conserver aux HUG - Reprises sur réserves affectées	-1'129'322	-5'274'722	1'129'322	-5'274'722
Part du résultat à conserver	17'640'127	-6'743'461	1'129'322	12'025'990
Résultat avant répartition	23'886'610	-7'233'041	1'129'322	17'782'893

La part du résultat de fonctionnement à distribuer à l'Etat et la part à conserver par les HUG est respectivement remboursée et acquise définitivement à l'institution à l'échéance du contrat de prestations 2016-2019, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

Le contrat de prestations 2016-2019 (art.15) prévoit que les HUG et l'Etat affectent chacun 5 % du résultat cumulé 2016-2019 aux projets communs du réseau de soins. Cette part représente un montant de CHF 2'306'360 pour les HUG et l'Etat. La part de l'Etat a été prélevée pour alimenter le fonds dédié, voir note n°14.

A noter que le résultat 2019 comprend des dépenses financées par la réserve affectées d'un montant de CHF 5'274'722, ce montant n'est pas pris en compte pour le calcul de la répartition du résultat.

**17. Réserve à affecter, Dons & Legs, Réserve de réévaluation, Apports provenant de fusion**

	2019	2018
Réserve à affecter	20'706'677	20'706'677
Dons & legs	29'934'550	29'934'550
Réserve de réévaluation	133'120'000	133'120'000
Apports provenant de fusions	40'780'777	40'780'777

La réserve à affecter d'un montant de CHF 20'706'677 est composée de la part du résultat à conserver des plans 2008-2011 et 2012-2015 (CHF 1'059'451), ainsi que de l'écart de réserve de réévaluation réintégré (CHF 19'647'226).

Les montants affectés sont présentés à la note 15.

Pour les Dons & legs, le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

La réserve de réévaluation figurant dans les fonds propres depuis la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée lors du passage aux normes IPSAS à fin 2008 a été ajustée pour tenir compte des biens mis au rebut ou complètement amortis à fin 2017. La quote-part correspondante de cette réserve d'un montant de CHF 19'647'226 a été transférée dans la réserve à affecter.

L'apport de fusion d'un montant de CHF 40'780'777 provient de l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et Montana au 1<sup>er</sup> juillet 2016, en vertu de la loi modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (L11622 du 21.04.2016).

**18. Prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients**

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	403'677'360	403'710'000	391'972'552
Forfaits journaliers d'hospitalisation	142'449'668	149'829'000	147'398'883
Forfaits ambulatoires	19'084'142	20'784'000	20'670'456
Autres forfaits d'hospitalisation	17'461'033	15'945'000	20'012'512
Participation du canton GE aux patients	2'107'332	2'211'000	2'169'555
Déductions sur le produit des prestations aux patients	-16'946'198	-14'538'000	-6'658'636
	<u>567'833'337</u>	<u>577'941'000</u>	<u>575'565'322</u>

Ce poste comprend les forfaits journaliers, les forfaits journaliers partiels, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques, il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.



## 19. Prestations unitaires médicales

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	37'700'201	36'327'000	36'408'340
Prest. unitaires médicales clientèle ambul. non privée	63'159'914	66'398'000	60'662'920
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	13'888'983	10'068'000	12'537'156
Certificats, rapports et expertises	1'581'364	1'101'000	1'465'486
	<b><u>116'330'462</u></b>	<b><u>113'894'000</u></b>	<b><u>111'073'902</u></b>

En ce qui concerne les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, elles sont principalement composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée. Les honoraires des médecins pour clientèle ambulatoire comptabilisés dans ce groupe de comptes proviennent essentiellement de prestations non facturées selon la nomenclature Tarmed. Les honoraires ambulatoires facturés selon Tarmed sont enregistrés, selon le principe de la nature de prestation, dans les postes autres prestations unitaires hospitalières.

Les honoraires encaissés sont rétrocédés aux médecins, après prélèvement de la part revenant aux HUG (40% pour les honoraires stationnaires et 8% pour l'activité médicale ambulatoire facturée selon Tarmed). Les prestations ambulatoires liées aux infrastructures sont acquises à 100% aux HUG.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement. Depuis 1998, l'AVS est retenue sur la partie rétrocédée aux médecins.

## 20. Autres prestations unitaires hospitalières

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Prestations techniques TarMed	142'125'919	136'048'000	134'252'898
Prestations techniques non TarMed	138'925'652	124'230'000	131'815'296
	<b><u>281'051'571</u></b>	<b><u>260'278'000</u></b>	<b><u>266'068'194</u></b>

La rubrique « Autres prestations unitaires hospitalières » comprend les prestations techniques (PT) selon TARMED, tous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

## 21. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	5'125'263	4787'000	4'956'840
	<u>5'125'263</u>	<u>4'787'000</u>	<u>4'956'840</u>

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe des prestations médicales (notes n° 18 à 20). On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc).

## 22. Produits financiers

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Produits des loyers	7'260'690	7'159'000	7'222'118
Produits des intérêts de capitaux	56'848	1'000	422
Autres produits financiers	961'764	1'219'000	1'226'839
	<u>8'279'302</u>	<u>8'379'000</u>	<u>8'449'379</u>

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.

Les produits financiers comprennent les intérêts et frais perçus dans le cadre des procédures de recouvrement des débiteurs, ainsi que les gains de change. Les montants ci-dessus sont encaissés sur l'année.

## 23. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Nouriture	20'452'855	22'041'000	21'147'650
Ventes au personnel et à des tiers	16'379'394	15'218'000	29'796'154
Remboursement du personnel	51'116	446'000	56'691
Autres recettes	10'226'796	4'730'000	6'694'170
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	-28'591	102'000	164'128
	<u>47'081'570</u>	<u>42'537'000</u>	<u>57'858'793</u>

Le poste nourriture comprend notamment les repas servis à des tiers non patient pour un montant de CHF 12'381'372, les repas livrés à l'IMAD (note n°35) pour un montant de CHF 6'551'489 et les repas livrés au DSE (note n°35) pour un montant de CHF 1'519'994.

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations tels que automates à boissons, ventes d'article divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers, les prestations à l'IMAD (note n°35) comprises dans ce poste se montent à CHF 1'129'064. Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, la rétrocession des courtiers assurances ainsi que la commission sur perception impôt source.

## 24. Indemnité de fonctionnement reçue

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Indemnité de fonctionnement reçue	911'696'452	912'266'958	881'272'136
Indemnité complémentaire	49'198'706	0	0
Part du résultat à distribuer à l'Etat	489'580	0	893'614
	<b><u>961'384'738</u></b>	<b><u>912'266'958</u></b>	<b><u>882'165'750</u></b>

L'indemnité de fonctionnement reçue de CHF 911'696'452 correspond au montant décidé par le Grand Conseil lors du vote du budget 2019. Le poste indemnité complémentaire comprend le montant versé par l'Etat pour couvrir le paiement rétroactif des annuités salariales des années 2016 à 2018, CHF 44'249'614.

## 25. Autres subventions

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Autres subventions et dotations internes	<u>839'548</u>	0	<u>546'266</u>
	<b><u>839'548</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>546'266</u></b>

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

## 26. Contributions de corporations, de fondations et de privés

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Contributions de corporations, de fondations et de privés	<u>6'478'539</u>	<u>3'502'000</u>	<u>5'761'835</u>
	<b><u>6'478'539</u></b>	<b><u>3'502'000</u></b>	<b><u>5'761'835</u></b>

Ce poste comprend notamment une contribution d'une fondation pour un montant de CHF 1'280'000 en soutien des activités dans le domaine de la psychiatrie de l'adolescent et les différents soutiens aux activités du fonctionnement dans le domaine du confort patient.

## 27. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	960'530'891	896'331'000	912'936'656
Salaires et indemnités professions d'exploitation	139'409'654	134'661'000	135'637'778
Salaires professions administratives	176'381'916	167'747'000	169'082'319
Prestations des assurances sociales	-24'595'677	0	-22'747'190
Mise à disposition de personnel à des tiers	<u>-10'864'335</u>	<u>0</u>	<u>-10'940'063</u>
	<b><u>1'240'862'449</u></b>	<b><u>1'198'739'000</u></b>	<b><u>1'183'969'500</u></b>

Suite à la décision du Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat genevois a dû verser l'annuité 2016 qu'il avait supprimée, ainsi que le rattrapage pour les années suivantes, à tous les collaborateurs concernés.

La commission des finances du Grand Conseil a donc décidé d'octroyer un crédit supplémentaire pour financer le versement rétroactif de l'annuité 2016. Ce versement a été effectué sur le salaire du mois de novembre 2019, pour un montant de 40'911'652 CHF.

## 28. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Médicaments	89'004'241	81'318'000	84'726'364
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	86'228'522	82'490'000	83'925'857
Films et matériel de photographie	53'749	109'000	58'333
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	23'760'104	22'905'000	23'056'064
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	10'375'328	8'658'000	9'313'432
Autre matériel médical	<u>737'177</u>	<u>509'000</u>	<u>88'032</u>
	<b><u>210'159'121</u></b>	<b><u>195'989'000</u></b>	<b><u>201'168'082</u></b>

## 29. Entretien et réparations

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Installations à durée illimitée	0	528'000	0
Installations de longue durée	2'265'891	2'818'000	2'105'133
Installations de moyenne durée	4'756'268	3'637'000	4'718'357
Installations de courte durée	7'580'659	6'605'000	6'938'014
Installations médico-techniques	10'864'529	11'346'000	10'996'984
Outils et matériel d'atelier	<u>3'379'367</u>	<u>3'838'000</u>	<u>3'375'061</u>
	<b><u>28'846'714</u></b>	<b><u>28'772'000</u></b>	<b><u>28'133'549</u></b>

### 30. Charges d'utilisation des immobilisations

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Achats d'équipements < 10'000	14'836'404	14'873'000	11'388'646
Loyers (selon LAMal)	1'098	164'000	1'098
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)	11'751'750	11'785'000	10'910'648
	<u>26'589'252</u>	<u>26'822'000</u>	<u>22'300'392</u>

### 31. Charges financières

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Charges des intérêts	4'642'142	1'384'000	1'321'712
	<u>4'642'142</u>	<u>1'384'000</u>	<u>1'321'712</u>

Ce poste comprend notamment les intérêts moratoires payés dans le cadre du rattrapage des annuités salariales 2016 à 2018 pour un montant de CHF 3'337'962.

Les montants ci-dessus sont payés sur l'année

### 32. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Transports de patients par des tiers	6'412'373	5'617'000	5'968'848
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	297'260	251'000	271'360
Autres prestations de tiers liées aux patients	139'177	156'000	119'823
Autres frais liés aux patients	5'182'897	3'116'000	5'064'302
	<u>12'031'707</u>	<u>9'140'000</u>	<u>11'424'333</u>

### 33. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF
Primes d'assurances	860'436	872'000	860'436
Assurance resp. civile et protection juridique	2'071'113	3'133'000	1'452'760
Cotisations et taxes	1'969'837	1'652'000	1'651'498
Charges de véhicules et de transport	12'538	7'000	10'207
Autres prestations fournies par des tiers	1'837'564	2'357'000	1'157'990
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'055'263	745'000	1'258'733
Evacuation des déchets	1'524'874	1'772'000	1'623'970
Autres charges d'exploitation	<u>24'503'245</u>	<u>25'738'000</u>	<u>24'730'982</u>
	<u><b>33'834'870</b></u>	<u><b>36'276'000</b></u>	<u><b>32'746'576</b></u>

#### Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

#### Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.

#### Autres charges d'exploitation

Ce groupe principal englobe les charges d'exploitation qui ne figurent pas dans les groupes de comptes précédents. Sous cette rubrique sont regroupées les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment, les projets soutenus par la Direction générale ainsi que la part des facturations assureurs dédiée aux investissements, reversée à l'Etat.

### 34. Mise à disposition des bâtiments et équipements

Suite à l'entrée en vigueur de la LGAF mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière mais figurent à titre informatif dans l'annexe aux états financiers (art. 44, LGAF).

Les chiffres communiqués par l'Etat de Genève pour l'exercice 2019 sont les suivants :

- Subvention non monétaire HUG pour CHF 101'326'838
  - Dont intérêts pour CHF 20'054'079
  - Dont amortissements pour CHF 81'272'759

### 35. Relations avec les parties liées

#### Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. Les HUG sont en relation pour diverses facturations de biens et services avec les principales parties liées suivantes :

#### Etat de Genève

- Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)
- Pouvoir judiciaire (PJ)
- Département des finances et des ressources humaines (DF)

#### Produits:

	2019 CHF	2018 CHF
DSES - Indemnité de fonctionnement de l'Etat reçue	960'895'158	881'272'136
DSES - Aides financières - Projets dans le domaine santé	365'275	459'546
DSES - Hospitalisation secteur privé	2'167'000	2'167'000
DSES - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM)	4'951'230	3'620'499
PRE - Aides financières - Projets humanitaires	249'202	77'700
DALE - Aides financières - Projets aménagement et énergie	218'920	9020
PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	4'074'356	4'483'907

#### Part du résultat à distribuer:

	2019 CHF	2018 CHF
DSES - Part du résultat à distribuer	489'580	893'614

#### Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- Services industriels de Genève (SIG)
- Transports publics genevois (TPG)
- Université de Genève - UNIGE
- Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-S2)
- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

La Banque Cantonale de Genève est un partenaire privilégié dans le financement de divers projets de l'institution, notamment en ce qui concerne les crédits pour le financement du bâtiment des laboratoires, la rénovation des étages du secteur privé et les emprunts hypothécaires liés aux actifs affectés (voir note 12).

## Principaux dirigeants

### Conseil d'administration (Composition au 31.12.2019)

Président du conseil d'administration : M. CANONICA François

Autres membres :

M. ALBORINO Domenico	Mme MAULINI Gabrielle	M. SPECKERT Edric
Mme BOLAY Loly	M. MAURIS Alain-Dominique	M. VAN DELDEN Christian
Mme DEMATRAZ Laurence	M. MAYOU Roger	M. ZANELLA Lucien
M. DENEYS Roger	M. PAOLI Gérard	
Mme GRANDI Sophie	Mme PIGNAT Sonia	
Mme HUMEL STRICKER Cornelia	M. POGGIA Mauro	
M. LEYVRAZ Pierre-François	Mme SAEZ Odette	
M. MATTER Michel	M. SANDOZ Olivier	

### Comité de direction (Composition au 31.12.2019)

Président du comité de direction : M. LEVRAT Bertrand

Autres membres permanents :

M. CORNET Pierre-Paul	M. PERRIER Arnaud
Mme DE MEYER Sylvia	Mme RORIVE FEYTMANS Brigitte
M. GABAY Cem	
M. KOLLY Alain	
Mme MERKLI Sandra	

### Rémunération brute

	2019 CHF	2018 CHF
Conseil d'administration	388'500	377'500
Comité de direction	2'193'606	2'181'899

## 36. Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève ». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et Postfinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

### Juste valeur

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.



### 37. Engagements conditionnels et éventuels

Par contrat de donation signé le 23 novembre 2015, la Fondation Hans Wilsdorf (la Donatrice) a cédé gratuitement aux Hôpitaux Universitaires de Genève (le Donataire) la SI Route de Chêne A SA dont le capital-actions de CHF 100'000 est entièrement libéré.

La SI est propriétaire du bâtiment de consultations d'urgences pédiatriques de la Clinique des Grangettes, et des équipements afférents à cette activité, et met à disposition ce bâtiment et les équipements à la Clinique des Grangettes, selon un contrat de prêt à usage conclu le 30.06.2009 pour 10 ans.

La Clinique des Grangettes conteste par le biais d'une procédure d'arbitrage initiée en novembre 2016, la donation et les impacts sur la réalisation du contrat de prêt à usage.

Au moment du bouclage des comptes 2019, la valorisation de la donation reste conditionnée aux conclusions de cette procédure d'arbitrage et ne pouvant formellement établie, elle ne figure pas dans les comptes au 31 décembre 2019.

En vertu de l'art. 7A du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 39 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de bouclage, des données 2019 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

#### CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2019 CHF	Situation au 31.12.2018 CHF
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	53.8%	58.1%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions	3'064'681'366	2'429'999'979
Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	2'817'883'151	2'396'071'524
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	271'700'745	2'023'295'981

La valeur du déficit technique est issue du calcul de la CPEG selon leurs normes statutaires. Le calcul de ces engagements selon la norme IPSAS 39 donnerait une valeur différente, sensiblement plus élevée.

### 38. Actif éventuel – Gestion du recouvrement des factures médicales antérieures au 30 juin 2015

Par jugement du Tribunal Correctionnel du 21 décembre 2018, l'ancien responsable des comptabilités, et l'avocat mandaté pour le recouvrement, ont été condamnés conjointement et solidairement à payer aux Hôpitaux universitaires de Genève la somme de CHF 22'313'750.90, avec intérêts à 5% l'an dès le 1er avril 2011, à titre de réparation du dommage matériel (art. 41 CO)

Toutes les parties ont fait appel à ce jugement. Le procès en seconde instance a eu lieu fin novembre 2019 et reste en attente de décision. De ce fait, les Hôpitaux universitaires de Genève n'ont pas comptabilisé la reconnaissance d'une créance et d'un produit dans les comptes 2019.

### 39. Evénements postérieurs à la date de clôture

Afin de régulariser la propriété des bâtiments hospitaliers, financés et construits par l'Etat de Genève sur des parcelles dont il n'est pas ou que partiellement propriétaire, l'Etat et les HUG ont convenu de procéder à un échange de parcelles dans le secteur Cluse-Roseraie ainsi qu'au transfert de la propriété des bâtiments hospitaliers qui y sont édifiés.

La date de cette reprise prévue initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les terrains seront échangés et inscrits dans les bilans respectifs à une valeur identique.

Les bâtiments édifiés sur des parcelles propriété des HUG seront inscrits à l'actif du bilan à la valeur nette comptable ressortant des comptes de l'Etat arrêtés au 31.12.2019 en contrepartie d'une subvention d'investissement reçue. A titre indicatif les bâtiments qui seront repris représentent une valeur nette comptable d'environ CHF 401'200'000 au 31.12.2019.

Les amortissements à charge des HUG seront intégralement compensés par les produits différés des subventions reçues de l'Etat.

### 40. Investissements

Avec l'application du nouveau règlement sur les investissements du Conseil d'Etat et de l'introduction des normes IPSAS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la loi budgétaire annuelle est supprimée.

Les crédits programme et les crédits d'ouvrage sont intégrés au contrat de prestations. Les projets d'infrastructure et les équipements liés, d'une valeur supérieure à CHF 20'000'000, font l'objet de projet de loi spécifique.

#### Tableau récapitulatif des projets en cours au 31.12.2019

Lois	Dates	Descriptifs	Montants votés	Budgets 2019 des HUG	Montants comptabilisés au 31.12.2019	Soldes ouverts au 31.12.2019
7512	16.12.1996	Informatique des HUG 1997-2000	40'000'000	0	40'600'560	600'560
10667	18.03.2011	Equipements maternité (phase 3.3)	7'050'000	0	6'357'612	0
10703	19.11.2010	Equipements bâtiment des lits (CFC 8 et 9)	15'590'000	0	13'108'674	0
11957	29.06.2012	Investissements 2016-2019 - Equipements	65'530'000	21'872'067	57'139'801	0
11957	29.06.2012	Investissements 2016-2019 - Bâtiments	55'950'000	23'106'893	64'322'916	0
11957	26.06.2012	Crédits d'ouvrages 2016-2019	18'500'000	8'800'000	5'831'065	0
		Autres investissements	0	0	883'114	( 83'114 )
		<b>Résultat des comptes d'investissements</b>	<b>202'620'000</b>	<b>53'778'960</b>	<b>188'243'742</b>	<b>517'446</b>

**Synthèse des lois d'investissement reçues et comptabilisées durant l'exercice**

	Montants reçus en 2019	Montants à recevoir en 2020	Total 2019 CHF
Loi d'investissement 10667	385'258	0	385'258
Loi d'investissement 10703	2'980'182	0	2'980'182
Loi contrat de prestation 11957 - Crédits d'ouvrages	1'769'676	3'076'464	4'846'140
Loi contrat de prestation 11957 - Crédits programme	<u>19'855'110</u>	<u>5'916'652</u>	<u>25'771'762</u>
	<b><u>24'990'226</u></b>	<b><u>8'993'116</u></b>	<b><u>33'983'342</u></b>

En ce qui concerne le contrat de prestation sous loi 11957, le montant total de CHF 25'771'763 correspond au renouvellement des équipements.

La maintenance 2019 des bâtiments mis à disposition par l'Etat d'un montant de CHF 23'106'893 a été reclassée dans les autres produits des comptes d'investissement.

Ce reclassement a été effectué à la demande du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), qui, se référant à l'art. 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), considère que les dépenses 2019 relatives aux immeubles d'exploitation utilisés par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) doivent être enregistrées en investissements propres de l'Etat.